

Direction Générale
de l'Industrie et du Commerce

Administration du Commerce

Service de la
Propriété Industrielle et Commerciale

N° 488877



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 31 mai 1949 à 11 h. 50 '
au Greffe du Gouvernement provincial de Brabant; Liège ;

ARRETE :

Article 1. — Il est délivré à .. M^r R. Vercheval
39, rue François Cornesse, à Olyvailla
rep. par M^r L. Delticour, à Liège

un brevet d'invention pour : ... Canne à plume

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 mai 1949 .

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Fonctionnaire délégué,

488877

Memoire descriptif depôse à l'appui d'une demande de

BREVET d'INVENTION

formée par:

René VERCHEVAL,

Aywaille,

pour:

CANNE A PLOMB.

Dans les opérations de cheminement ou de levé topographique, on utilise généralement pour le marquage sur terrain un fil à plomb suspendu à une équerre d'arpenteur ou analogue. Mais, les opérations sont rendues difficiles sur terrain embroussaillé et sont allongées par suite de l'obligation d'attendre la fin des oscillations du fil à plomb; de plus, la répétition de ces opérations provoque de fréquentes ruptures de fil. Pour éviter ces inconvénients on a déjà proposé d'utiliser des dispositifs à chute libre, mais ils présentent l'inconvénient d'être compliqués et, par suite, coûteux.

Le dispositif conforme à l'invention, formant canne à plomb, comprend essentiellement une douille en matériau approprié dans laquelle est loge un corps cylindrique ou "plomb", qui s'y trouve maintenu par un mécanisme de ver-

rouillage, dont la mise hors d'action provoque la chute verticale du corps sous son propre poids.

Ce dispositif peut se fixer à sa partie supérieure sous une équerre ou tout autre support, ou encore être réalisé de manière à être supporté par l'opérateur. Le mécanisme de verrouillage peut recevoir des formes différentes suivant lesquelles le corps cylindrique sera profilé en conséquence.

Le métal du corps cylindrique présentera une résistance appropriée à la nature du terrain, éventuellement sa pointe ou une partie de celle-ci sera constituée par une portion en métal plus résistant.

Le dessin annexé à ce mémoire montre, à titre d'exemple uniquement, une forme de réalisation d'une canne à plomb conforme à l'invention. Dans ce dessin,

Fig.1 est une coupe longitudinale dans la douille de la canne montrant le "plomb" en position verrouillée;

Fig.2 est une vue partielle d'une variante de la pointe du "plomb".

Comme le montre le dessin, le dispositif de canne à plomb comprend une douille 1, de préférence en métal, dans le fond 2 de laquelle se visse une buselure 3 percée d'un trou 4 en vue de la fixation de la canne à une équerre d'arpenteur ou tout autre support. Cette buselure 2 pourrait d'ailleurs être venue d'une pièce avec la douille 1.

Le corps cylindrique ou "plomb" 5 susceptible de coulisser dans la douille 1 est maintenu dans celle-ci par un mécanisme de verrouillage commandé à la main. Dans le cas présent, ce mécanisme comprend un verrou 6 pivotant vers son centre en 7 sur la douille et présentant à une extrémité une patte de manoeuvre 8 influencée par un ressort 9, tandis que son autre extrémité pliée d'équerre forme un ar-

rêtoir 10 qui pénètre dans un trou 11 foré dans la douille 1 et s'insère, dans la position de verrouillage, dans une rainure circulaire 12 pratiquée à la tête du "plomb" 5.

On conçoit aisément qu'en exerçant une pression sur la patte 8 l'arrêtoir 10 sort de la rainure 12 du "plomb" se trouvant libéré, s'échappe de la douille 1 pour tomber sur le sol et le marquer.

En vue de rendre ce marquage plus apparent, on pourrait prévoir à l'extrémité de la pointe 5' du "plomb" une surface plane qui serait frottée de craie. D'autre part, comme le montre la Fig.2, l'extrême pointe elle-même pourrait être constituée en une portion 5'' en métal plus résistant se vissant dans la pointe 5' du "plomb".

Comme il a été dit, on pourrait utiliser tout autre mode de verrouillage que celui qui vient d'être décrit. D'autre part, la canne à plomb peut être employée sans support simplement tenu en main par l'opérateur.

REVENDICATIONS.

1. Canne à plomb pour le marquage de cheminements, levés topographiques, etc., caractérisée en ce qu'elle consiste en une douille en matériau approprié dans laquelle est logé un corps cylindrique ou "plomb", qui s'y trouve maintenu par un mécanisme de "verrouillage", dont la mise hors d'action provoque la chute verticale du corps sous son propre poids.

2. Canne à plomb suivant revendication 1, caractérisée en ce que le "plomb" présente une rainure appropriée dans laquelle se loge, en position de verrouillage, un organe formant arrêtoir commande par un levier pivotant extérieurement sur la douille.

488877

3. Canne à plomb suivant revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la pointe du "plomb" est en métal plus résistant que le corps.

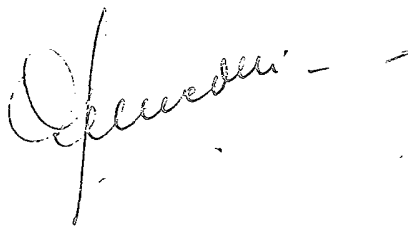
4. Canne à plomb suivant revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la pointe du "plomb" est formée par une portion amovible en métal plus résistant se vissant dans la pointe.

5. Canne à plomb, telle que décrite en substance ci-dessus et comme représentée à titre d'exemple au dessin annexé.

Liège, le 5 Mai 1949

P.P. R. Vercheval

P.P. E. Dellicour



8877

MESE VERCHEVAL.

288877

Fig. 1

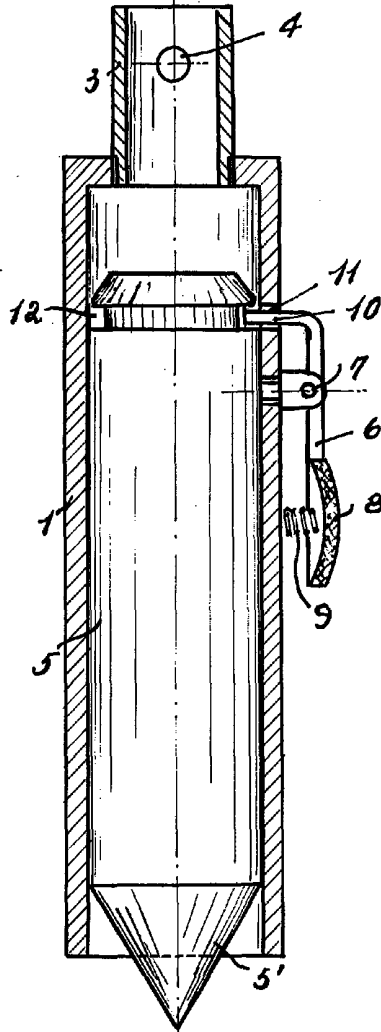
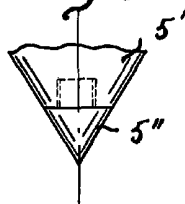


Fig. 3



Liege, le 5 Mai 1949
P.F. R. Vercheval
P.F. F. Dellicour

Vercheval